Envoyé en préfecture le 26/09/2025
Reçu en préfecture le 26/09/2025
Publié le 26/09/2025
ID : 013-211300413-20250925-DEL_2025_103-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE
ARRONDISSEMENT D'AIX-EN-PROVENCE

GARDANNE

COMMUNE DE GARDANNE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025 A 18H30,

MEMBRES EN EXERCICE : **35**

MEMBRES PRESENTS : **30**

MEMBRES REPRESENTES : **5**

MEMBRES ABSENTS : **0**

DATE DE LA CONVOCATION : **19 septembre 2025**

DELIBERATION **2025-103**

OBJET :

CONVENTION DE PARTENARIAT - COMITE DEPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHONE - LIGUE CONTRE LE CANCER

Etaient présents lors du vote de la présente délibération :

Mesdames et Messieurs Hervé GRANIER, Antonio MUJICA, Alain GIUSTI, Arnaud MAZILLE, Pascal NALIN, Jean-François GARCIA, Noura ARAB, Magali SCELLES, Sophie CUCCHI-GILAS Adjoints.

Danielle CHABAUD, Gérard GIORDANO, Kuider DIF, Michel MARASTONI, Corinne D'ONORIO DI MEO, Claude DUPIN, Kamel BELARBI, Valérie FERRARINI, Vincent BOUTEILLE, Sylvia POLLET, Claire CAMPODONICO, Claude JORDA, Jimmy BESSAIH, Samia GAMECHE, Johanne GUIDINI-SOUCHE, Jean-Marc LA PIANA, Marie-Christine RICHARD, Patricia SPREA, Laurent DESHAIES, Bruno PRIOURET et Kafia BENSADI, Conseillers municipaux.

Etaient représentés par procuration :

Mesdames et Messieurs :

Sandrine ZUNINO donne procuration à Arnaud MAZILLE
Valérie SANNA donne procuration à Corinne D'ONORIO DI MEO

Paméla PONSART donne procuration à Claude JORDA

Guy PORCEDO donne procuration à Jean-Marc LA PIANA

Fouzia BOUKERCHE donne procuration à Kafia BENSADI

Secrétaire de Séance :
Vincent BOUTEILLE, Conseiller municipal

Envoyé en préfecture le 26/09/2025
Reçu en préfecture le 26/09/2025
Publié le 26/09/2025
ID : 013-211300413-20250925-DEL_2025_103-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Santé Publique,

Vu le projet de convention de partenariat entre le Comité Départemental des Bouches du Rhône et la Commune ci annexé,

Représentant plus d'un quart des décès, le cancer constitue la première cause de décès en France. Touchant aussi bien les adultes que les enfants, la lutte contre le cancer ainsi concerne chacun d'entre nous, directement ou indirectement. C'est notamment le cas au sein de notre département, où les niveaux de participation aux dépistages des cancers organisés sont globalement plus faibles que dans le reste de la France.

La Ligue contre le cancer est une association à but non lucratif créée en 1958 qui a pour vocation, notamment, d'informer la population sur les risques liés au cancer, de financer la recherche dans ce domaine et d'apporter toute forme de soutien aux malades atteints de cancer et à leurs proches.

Elle fédère 103 comités départementaux dont la mission s'articule autour de 4 axes :

• Les actions pour les malades et leurs proches ;

• La prévention, l'information et le dépistage ;

• La recherche ;

• La sensibilisation de la société, la représentation des malades et usagers du système de soins et le plaidoyer pour la défense de leurs droits.

Au niveau départemental, le comité des Bouches-du-Rhône de la Ligue contre le cancer poursuit un programme d'accompagnement de proximité avec les collectivités et les communes, dans le cadre de la démarche « la santé dans toutes les politiques » de l'OMS, dont l'objectif est la prise en compte systématique des enjeux de santé et de prévention dans l'élaboration et la mise en œuvre de toutes les politiques publiques.

A travers ce programme, les communes développent des actions concrètes sur leur territoire, en collaboration avec le comité départemental des Bouches-du-Rhône, visant à développer un environnement favorable à la santé et à lutter contre les inégalités sociales de santé. Les communes accompagnées par le comité départemental peuvent ainsi être labellisées "Commune partenaire".

La Commune de Gardanne souhaite rejoindre ce dispositif et collaborer avec le Comité départemental des Bouches-du-Rhône pour obtenir sa labellisation.

Après avoir ensemble vérifié que les conditions préalables indispensables à l'octroi du Label étaient réunies, la Commune et le Comité départemental des Bouches-du-Rhône ont souhaité formaliser leur engagement par la signature de la présente convention de labellisation (aussi appelé "Charte").

Publié sur le site internet de la commune le : 26 SEP. 2025

Envoyé en préfecture le 26/09/2025
Reçu en préfecture le 26/09/2025
Publié le 26/09/2025
ID : 013-211300413-20250925-DEL_2025_103-DE

La Charte est conclue par défaut, à compter de sa signature, pour une durée de 2 (deux) ans, et reconduite tacitement.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

Article 1 :
D'APPROUVER les termes de la convention de partenariat entre le Comité Départemental des Bouches du Rhône et la Commune ci-annexée.

Article 2 :
D'AUTORISER Monsieur le Maire à procéder à la signature de la convention ci-annexée ainsi que tout acte afférent (y compris éventuels avenants).

Adopté à l'**UNANIMITE** des suffrages exprimés

Maire,
Hervé GRANIER

Secrétaire de séance,
Vincent BOUTEILLE





Publié sur le site internet de la commune le : 26 SEP. 2025